

## SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle de Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Etaient présents : MM. RIVIERE, SAINTE-MARIE, Mme DALLAS, M. SABATHIER, Mme GABRIEL, M. MARTET, Mme PIROVANO, MM. FERREIRA, MOROSI, Mme BARBÉ, Mme DOUCET, MM. DANFLOUS, PORTA, WARNIEZ

Madame JACQUEY DATAS absente et excusée a donné procuration à Mme DALLAS

Madame DOUCET Katya est élue secrétaire de séance

**Réhabilitation des eaux usées** Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal du rapport d'analyse des offres établi par le cabinet INGC, pour le chantier de réhabilitation des eaux usées – tranche 2020.

4 entreprises ont remis une offre qui ont été analysées par le maître d'œuvre.

Le prix était noté sur 40 et le mémoire technique sur 60, pour un total de 100. Les notes obtenues sont les suivantes :

ACCHINI	129 149 € HT	81.69
SADE	152 147 € HT	73.00
STRIBAY	115 229 € HT	72.00
CREASOL TP	210 497 € HT	52.90

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'offre de l'entreprise ACCHINI qui a obtenu la meilleure note de 81,69 pts.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise ACCHINI pour un montant de 129 149 € HT soit 154 978.80 € TTC.

**Achat parcelle AB 2009 Partie** Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a contacté Madame Véronique MENUAT, propriétaire de la parcelle AB 209. Cette dernière accepte de vendre à la commune la partie à détacher de la parcelle AB 209 non construite, d'une contenance d'environ 70 m<sup>2</sup> pour un montant de 3 265 €.

Après débat le conseil municipal décide :

- D'acheter ce terrain 3 265 €
- Charge Monsieur le Maire de représenter la commune et signer tout document se rapportant à cette affaire.
- Accepte de passer l'acte chez Maître Laurent TRLHA, notaire à Masseube.

**Modification des dates des marchés du 24/12/2020 du 01/01/2021** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après consultation, les commerçants abonnés du marché du vendredi lui ont demandé d'avancer les marchés du vendredi 25 décembre 2020 (Noël) et du vendredi 1<sup>er</sup> janvier 2021 (jour de l'an) au jeudi 24/12/2020 et jeudi 31/12/2020.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide cette demande.

**Bulletin Municipal N° 21** Le bulletin Municipal n° 21 est présenté aux conseillers qui se chargent de le distribuer dans les boîtes à lettres.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits  
Et ont signé les membres du Conseil